

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 102 (1957)  
**Heft:** 5

**Artikel:** La Légion étrangère... et nous  
**Autor:** Montfort, M.-H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342816>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Légion étrangère... et nous

Un certain nombre d'ouvrages, récemment publiés en Suisse alémanique, ont posé, avec beaucoup de pertinence, la question de l'attitude qui doit être la nôtre face au problème que constituent les engagements multipliés de citoyens suisses dans la Légion étrangère française. Problème très réel, comme nous allons le voir, mais aussi plus complexe que d'aucun se l'imagine et qui appelle fréquemment, de nos officiers, une prise de position pas toujours aisée. Il n'existe guère, dans notre armée, de compagnie, d'escadron ou de batterie où la mention « Légion étrangère » ne figure pas, au contrôle de corps, en regard de deux ou trois noms des hommes de l'effectif.

Cet état de chose ne peut évidemment pas nous laisser indifférents. Une réaction s'est dessinée ces dernières années dans certains milieux où l'on a proclamé l'urgence d'opposer une contre-propagande aux manœuvres de recrutement déguisées, mais réelles. Des conférences ont été organisées, des séances d'information tenues, des livres, des brochures, des journaux publiés. Tout cela est juste. Resterait à régler selon quelle attitude, *dans quelles dispositions morales* cette campagne devrait être menée. Et si nous ne gagnerions pas à faire nôtre le fameux aphorisme de Nietzsche : « Je ne comprends pas à quoi peut servir la calomnie. Si l'on a envie de nuire à quelqu'un, il suffit de dire sur lui quelques vérités... » Seule la connaissance profonde et honnête que nous aurons du problème sera à même de nous dicter, à nous officiers suisses, l'attitude que nous devons adopter. Connaissance de la Légion étrangère à travers les volontaires suisses, dans ses origines, son histoire, sa réalité actuelle.

« Le 2 août 1830 », écrit le major Paul de Vallière, « Charles X abdiqua et délia les Suisses de leur serment. Les six régiments suisses, rassemblés à Besançon, rentrèrent en Suisse. Après

quatre siècles d'une fraternité d'armes unique dans l'histoire des peuples, l'alliance franco-suisse était brisée. Pour la dernière fois, les longues colonnes des régiments rouges repassèrent le Jura, emportant avec elles les souvenirs d'un grand passé dont nous avons conservé l'orgueil. Alliance fondée « sur ce qui fait la force et nourrit la grandeur », sur le respect de la parole donnée, traité que les Suisses ont scellé du sang de six cent mille soldats et officiers morts pour la France et « pour la gloire du nom Suisse », de 1515 à 1830. »

Désireux de maintenir des troupes suisses à son service, Louis-Philippe, par décret du 10 mars 1831, instituait la Légion étrangère française et en confiait le commandement au colonel Stoffel, d'Arbon. Les trois premiers bataillons étaient exclusivement suisses et ils apportaient à la Légion la fière devise des troupes suisses de France, aujourd'hui encore la sienne « Honneur et Fidélité ». Suisse dans son origine, la Légion allait garder ce caractère jusqu'en 1870 (son statut juridique actuel date de 1884), attachant intimement son histoire à celle de la conquête de l'Algérie, de la guerre de Crimée, du Maroc, de Madagascar, du Tonkin. Plus tard, Sidi-Brahim vit tomber des officiers genevois et veveysans. Mais peut-être, à aucun moment, avec plus d'éclat, les volontaires suisses ne donnèrent-ils leur sang que durant la guerre 1914-1918, sans se mettre pour autant en contradiction avec les lois de leur patrie. Ce n'est que le 13 juin 1927, en effet, que fut votée la loi qui interdisait catégoriquement à tout citoyen suisse le service militaire étranger, sans l'autorisation du Conseil fédéral. Jusque-là n'étaient interdits que l'entrée et le service dans des régiments « mercenaires », mais non point celui prêté dans les rangs d'une armée régulière, cela aux termes de la loi du 30 juillet 1859, basée sur l'article 11 de la Constitution de 1848.

C'est ce qui explique que 14 000 engagés volontaires suisses servirent dans les rangs de la Légion étrangère durant la première guerre mondiale, 11 000 sur les champs de bataille de France et 3 000 détachés au Maroc, aux Dardanelles, à Salonique. 9000 d'entr'eux tombèrent au champ d'honneur,

inscrivant l'une des pages les plus sanglantes et les plus glorieuses de la Légion étrangère. « Ils ont valu au régiment de marche de la Légion, entièrement formé de Suisses dès l'automne 1916, la plus haute distinction de l'Armée française : la croix de la Légion d'honneur au drapeau. Cités sept fois à l'ordre de l'armée, les Suisses ont été les premiers à porter la fourragère rouge, puis la verte et rouge et la verte et jaune. La croix de guerre a été attachée six fois à leur drapeau et la Médaille militaire acheva de rendre célèbre cet *héroïque régiment que son amour pour la France et sa bravoure légendaire ont placé au premier rang* (citation de 1918). Avant l'attaque, un officier suisse disait à ses hommes : « Je compte que vous ferez honneur au pays, et à votre nom de Suisses, et que vous montrerez comment les Suisses savent se battre avec le même courage que les anciens ». Il faudrait raconter la bataille d'Arras, celle de Verdun, la prise de Cumières, celle de Villers-Bretonneux où les Suisses repoussèrent cinq contre-attaques et perdirent 800 morts et 1500 blessés.<sup>1</sup>

L'*Illustration* du 19 janvier 1918 écrivait : « Les Suisses, après les Français, ont apporté le plus fort contingent, animés toujours des magnifiques qualités qui en firent autrefois les meilleurs serviteurs de la monarchie française » et le ministre de la marine, Leygues, s'écriait le 1<sup>er</sup> août 1918 : « J'apporte aux citoyens suisses, soldats volontaires de la Légion, le salut ému, l'hommage de la profonde admiration et d'inaltérable reconnaissance du Gouvernement de la République. Officiers et soldats de la Légion, vous avez écrit une épopée sans pareille ».

Depuis la fin de la grande guerre, nos ressortissants ne cessèrent pas de fournir de puissants contingents à la Légion qui comptait, avant la seconde guerre mondiale, quelque 30 000 hommes. Dissoute en 1940, rétablie par la « France libre » du général de Gaulle, elle retrouva dès 1946 son importance traditionnelle et approximativement les effectifs qu'elle comptait en 1939. Effectifs parmi lesquels le contingent suisse

<sup>1</sup> Paul de Vallière : « Honneur et Fidélité ».

ne tarda pas, après le contingent germano-autrichien, à devenir le plus nombreux.

Nous savons que, depuis sa fondation, quelque 50 000 Suisses ont vécu, ont souffert et sont morts sous le drapeau de la Légion étrangère. Qu'en a-t-il été plus précisément au cours de ces dernières années :

Fixer exactement le nombre des jeunes suisses qui ont passé récemment le portail de la caserne Saint-Nicolas, à Marseille, dépôt principal de la Légion en Europe, demeure assez aléatoire. Combien, en effet, en est-il parmi eux qui s'engagent sous le couvert d'une fausse identité, d'une fausse nationalité ? C'est peut-être ce qui explique que certains milieux officiels français — pas tous — prétendent que le nombre des Suisses servant dans le célèbre corps ne s'élèverait pas au-dessus de 500 à 600, alors que nous savons pertinemment qu'il oscille entre 1800 et 2000. Les chiffres de 3000 ou 4000 que plusieurs quotidiens suisses-alémaniques firent leur il y a quelques semaines semblent être exagérés. Donc 2000 légionnaires probablement (les engagements annuels sont de l'ordre de 300), sur lesquels un tiers se trouve normalement à l'instruction, les deux autres tiers étant répartis sur les théâtres d'opération d'outre-mer. S'il y a difficulté à estimer exactement le nombre des légionnaires suisses, une indication assez caractéristique nous est cependant fournie par le nombre de condamnations prononcées par nos tribunaux militaires contre ceux d'entre eux rentrés au pays durant ces dernières années : <sup>1</sup>

1949 = 155 hommes	1952 = 198 hommes
1950 = 188 »	1953 = 221 »
1951 = 170 »	1954 = 238 »

Les engagés volontaires suisses payèrent un lourd tribut de sang à la campagne d'Indochine, puisque Dien-Bien-Phu seul vit tomber entre 200 et 300 légionnaires suisses, dont 83 appartenant à un même bataillon.

<sup>1</sup> « Der Sektionschef », avril 1956.

Sacrifice qui incite à réfléchir et dont l'évocation nous conduit à étudier plus profondément ce problème auquel on ne peut plus, à cette heure, dénier de son importance, ni de son actualité.

\* \* \*

Il est dès l'abord une baudruche pseudo-historique qu'il nous faut immédiatement dégonfler : c'est celle des légionnaires suisses qui justifient leur attitude en se réclamant du Service militaire étranger et en se prétendant les derniers héritiers d'une grande tradition nationale. Cette thèse est fréquemment soutenue. A notre avis, elle l'est à faux : il y a un fossé entre les capitulations militaires d'avant 1830, conclue au gré d'alliances nationales ou de conventions passées par les cantons avec des gouvernements étrangers et la Légion étrangère, entreprise d'engagements personnels. Il y eut, certes, et nous l'avons souligné, une continuité historique, purement extérieure, mais il y eut également rupture dans l'esprit, et cela, nous n'avons pas *le droit* de l'ignorer : le soldat suisse du service militaire étranger savait, sur tous les champs de bataille du monde, que c'était sa patrie qu'il servait sous le drapeau flammé à croix blanche ; l'histoire du Service militaire étranger est là pour nous prouver, à chaque page, qu'il ne l'oubliait jamais. Le soldat suisse, légionnaire d'aujourd'hui, donne son sang pour une cause qui n'ajoutera rien au prestige de son pays, qui, de surcroît, lui interdit de le faire. Nous ne devons point nous leurrer : le légionnaire du Tonkin ne descend pas du grenadier de la Bérézina.

Mais le légionnaire suisse d'Indochine ou d'Afrique du Nord existe, et pas seulement à quelques rares exemplaires ! Il existe même en puissance dans l'âme de centaines d'adolescents de notre pays. Et cela seul doit bien suffire à nous faire comprendre l'importance du problème.

D'où vient donc cette pléthore d'engagements et comment l'expliquer, afin d'être en mesure de la réfréner ?

Des études, des brochures récemment éditées, ont exposé, à grand renfort de statistiques, les motifs les plus courants

qui seraient à la base des départs pour la Légion étrangère, enregistrés chez nous au cours de ces dernières années. Loin de nous l'idée de mettre en cause ni l'honnêteté, ni la compétence de leurs auteurs. Il n'en demeure pas moins que la condition première de toute campagne entreprise contre les engagements à la Légion étrangère devra être l'objectivité. Et que toute action respirant la haine, le mépris, toute propagande visant à nous présenter le contingent suisse de la Légion étrangère comme un ramassis de voleurs et de brigands desservira la cause pour laquelle nous devons lutter. Demeure, en outre, pour nous autres, soldats, un sentiment de malaise à voir assez basement décriés ceux de nos concitoyens, de nos camarades, qui payent de leur sang l'erreur initiale qui les a poussés sous un drapeau qui n'est pas le leur. Comment ne pas penser, en évoquant leurs sacrifices, à cette phrase que prononçait Montherlant dans une conférence aux officiers de l'École supérieure de guerre<sup>1</sup> : « Dès l'instant qu'un homme a offert sa vie, il est entré dans un ordre aussi différent de l'ordre moyen et aussi supérieur à lui, que l'ordre de la tendresse, par exemple, est différent de l'ordre de la sensualité pure, et est supérieure à lui. Qu'on fasse là-dessus ses réserves, si on le croit bon. Mais que cet homme, qui a abandonné sa vie, reçoive *d'abord* un blâme, et quelquefois même un blâme qui est donné en bouffonnant, nous trouvons cela honteux et odieux. »

Des milliers de nos compatriotes ont donné leur vie, depuis 1914, sur tous les champs de bataille du monde et continuent à la donner. Si la cause qu'ils servaient, ou qu'ils servent encore, n'est pas celle de leur patrie, cet holocauste sanglant n'en appelle pas moins, sinon à l'approbation, du moins au respect.

Pour trouver le véritable motif — la raison motrice en quelque sorte — des engagements si nombreux de citoyens suisses enregistrés depuis une dizaine d'années, sous le drapeau

<sup>1</sup> Montherlant : « Service inutile ». Ed. Grasset.

de la Légion, il nous faut dépasser les mobiles que les « spécialistes » leur ont attribué et qui tous, sans que nous puissions leur dénier leur valeur propre, ne nous semblent que causes secondes : tels l'idéalisme, le goût de l'aventure, l'incapacité professionnelle, les conflits sentimentaux, l'adolescence difficile, l'opposition parents et enfants, la misère ou enfin, les délits mineurs ou majeurs. Il nous faut comprendre que la grande cause première a été, et demeure aujourd'hui, plus que jamais, le *prestige de la Légion*.

Son prestige, la Légion le doit avant tout à ses exploits, à ses faits d'armes et à son silencieux héroïsme. Rien ne sert de le nier, bien au contraire. Mais ce qu'elle a fait, d'autres troupes l'ont, le plus souvent, fait également, qui n'ont pas bénéficié de la même auréole. Car, en plus de l'héroïsme vrai qui constitue le fond de son caractère, la Légion étrangère a hérité d'une légende soigneusement entretenue par le roman, le disque et le film, légende qui constitue, consciemment ou inconsciemment, la meilleure des propagandes. C'est à cette légende, par trop romanesque — que de nombreux officiers légionnaires sont d'ailleurs les premiers à déplorer — que la Légion doit une bonne partie de sa popularité. Et lutter efficacement contre les engagements, ce ne sera pas — gardons-nous d'en douter — dénigrer ce corps de troupes dans ses aspects les plus dignes de respect, ce sera ramener à ses vraies dimensions, dépouillé des faux atours dont l'ont revêtu des metteurs en scène et des romanciers à succès, le véritable visage de la Légion étrangère.

Nombre d'âmes « bien intentionnées » croient aujourd'hui, chez nous, faire campagne contre les engagements multipliés de ces dernières années, en brochant des tableaux les plus noirs et les plus tragiques de la vie et des luttes de la Légion. A cette catégorie appartiennent plusieurs auteurs des opuscules auxquels nous faisons allusion plus haut. Rien ne manque à leurs descriptions : ils oublient que, par leurs excès même, leurs arguments cessent de porter, et se retournent contre la thèse qu'ils défendent. Leur erreur est de décrier la Légion et d'en proposer une image tendancieuse. C'est là une évidente faute



de psychologie. Le candidat légionnaire refusera de croire en une peinture si visiblement faussée par la passion, et préférera l'appel de l'inconnu et de l'aventure. Les anti-légionnaires de cette dimension sont nombreux et il n'est pas exagéré de dire qu'ils sont des fabricants de légionnaires. Le jeune Suisse que hante la tentation de partir ne se laissera que bien rarement convaincre par les arguments mille fois repris du type « scorbut » ou « paludisme ». D'efficacité douteuse aussi, cette mise en garde officielle prévenant le candidat du risque (...), auquel sa future vie de légionnaire pourrait l'exposer et qui ne laisse pas d'évoquer, dans son humour bien involontaire, la maxime célèbre qu'avait fait sien le colonel Bramble : « La vie du soldat est une vie très dure, parfois mêlée de réels dangers. » Ce risque, dont on veut leur faire un épouvantail, n'est-ce pas précisément, pour la grande majorité des candidats légionnaires, l'attrait principal que leur fait miroiter un éventuel engagement ?

Non. La vraie Légion étrangère, celle que l'on doit révéler et dont la connaissance sera le seul antidote aux engagements, se situe à mi-chemin entre les unités idéalisées de héros prestigieux et les unités de noirs brigands. Cet avis n'est pas seulement le nôtre, il est aussi celui de légionnaires que font sourire aussi bien les pamoisons admiratives des adolescents que les descriptions ténébreuses des adversaires de la Légion ; les uns et les autres trahissent la vérité en lui donnant pour mesure, les premiers leur enthousiasme, les seconds leur répulsion.

La lutte contre les engagements à la Légion sera une œuvre de longue haleine. Elle ne sera vraiment efficace que dans la mesure où des moyens radicaux seront mis en œuvre pour détruire la romance de la Légion étrangère dans l'esprit de la jeunesse. Il faudrait notamment passer au crible tout ce qui, dans les productions littéraires ou cinématographiques introduites dans notre pays pourrait servir la fausse légende de la Légion (et là..., il y aura à faire), et ne plus tolérer que des officiers légionnaires (ni leur valeur, ni leurs mérites ne sont

en cause), au plus fort de la crise des engagements, puissent, comme cela s'est fait, donner des conférences dans nos villes, signer leurs livres, et parler sur nos ondes... même pour vanter la valeur des cadres et l'héroïsme des engagés volontaires suisses.

Alors apparaîtra peut-être, désenchantée, la figure véritable de la Légion étrangère. On comprendra qu'elle n'est pas autre chose qu'un corps de troupe aux destinées certes héroïques mais comme il en existe d'autres par le monde, un corps de troupe sans romance, à la dure et positive mentalité militaire qui est celle de toutes les armées. On comprendra qu'elle n'est pas l'« Aventure », mais qu'elle est une longue période de service militaire, dont les aspects sont souvent différents de ceux que nous présentent ses agents recruteurs. L'attrait qu'exercera alors la Légion étrangère, la vraie, la dépoétisée, sera bien moindre sur les intelligences de 20 ans, et la jeunesse suisse, dans une plus grande majorité encore, comprendra que son destin, même aventureux, n'a pas à se jouer sous les drapeaux de l'Etranger. Quand cette urgente décristallisation de la Légion étrangère ne serait point entreprise, rien ne servirait de prendre hâtivement toutes les mesures annexes, importantes, capitales même, pour la préservation active de la santé morale de nos jeunes gens et hélas, constatation pénible, pour la protection de nos adolescents mineurs.

\* \* \*

Avant que Nietzsche en fasse l'un de ses principes de base, Talleyrand s'était déjà écrit : « Il y a une arme plus terrible que la calomnie, c'est la vérité ! » Et il avait commenté : « Tout ce qui est exagéré est insignifiant... ».

Tout au long de cette lutte anti-Légion que nous devons mener, nous, officiers d'une nation dont les ressortissants composent l'un des plus forts contingents nationaux de la Légion étrangère, nous garderons ces deux avertissements en mémoire. Campagne ferme, sans concession aucune, mais aussi campagne loyale. « Je nomme vérité expérimentale celle qui

s'observe » s'écriait Saint-Exupéry. « Le soldat de France est noble. Le soldat d'en face l'est aussi. Je refuse les systèmes qui, pour demeurer cohérents, sont nécessairement amenés à considérer l'armée adverse que comme un ramassis de pillards, d'exploités ou d'imbéciles. » Ces systèmes, nous les refuserons aussi, et parce qu'ils sont acheminements faux vers le but que nous nous sommes fixé, et parce qu'ils sont incompatibles avec l'idée que nous nous sommes fait de la dignité de notre mission.

Mieux que toute autre, cette attitude servira la cause pour laquelle notre devoir est de lutter.

Premier-lieutenant M.-H. MONTFORT

## Chronique suisse

**L'effort antichars.** — Consécutif — mais non très logiquement motivé, il faut le reconnaître — aux événements de Hongrie, l'effort antichars fort heureux, souhaité et préconisé par les milieux les plus divers de notre pays, se trouve actuellement en plein développement. Il se déroule sur deux plans bien délimités : un plan officiel, strictement défini et imposé dans le cadre des cours de répétitions, et un plan non officiel, privé, pourrait-on dire, dans le cadre des cours antichars volontaires organisés par la Société suisse des sous-officiers.

*a) L'effort officiel.* — L'intensification de la défense antichars décidée par arrêté fédéral du 29 janvier 1957, est concrétisée en tout premier lieu par la prolongation du cours de cadre des officiers (la durée de leur CR est portée pratiquement de 3 à 4 semaines) et par l'extension de l'instruction antichars à un pourcentage beaucoup plus considérable des hommes incorporés dans les unités d'infanterie, des troupes légères, de l'artillerie, du génie, des subsistances, des transports auto. Les officiers entrent en service une semaine avant la convocation de la troupe ; ils sont eux-mêmes précédés de 24 heures par un état-major d'instruction réduit, choisi parmi les spécialistes, responsable de leur formation et de leur instruction, et chargé tout spécialement de préparer d'intensifs programmes de travail avec le plus grand soin. La totalité des cadres ainsi levés reçoit une instruction approfondie à toutes les armes antichars portatives, soit : grenades antichars pour mousqueton, tube roquette 8,3 cm., manipulation et pose de champs de mines. Des dotations relativement fortes de munitions permettent des tirs nombreux, compléments